

## QUESTION DE PROCEDURE.

M. L'ORATEUR : A propos du récent débat sur la motion tendant à modifier les règles de la Chambre, je désire faire observer, pour que plus tard on ne cite pas la chose comme précédent, que M. Kay, après avoir le 16 avril proposé l'ajournement du débat, a, dans le même discours, proposé l'ajournement de la séance, ce qui ne saurait être régulier ni permis; mais cela a passé inaperçu dans le moment. Je fais cette mention pour qu'il n'y ait pas de malentendu à l'avenir.

Sir WILFRID LAURIER : Me sera-t-il permis de dire que le député qui a proposé l'ajournement du débat avait, à mon humble avis, le droit de proposer ensuite l'ajournement de la séance. De ce qu'il avait parlé sur une motion, il ne s'ensuit pas, que je sache, qu'il ne pouvait en proposer une autre.

M. L'ORATEUR : Un député ne saurait faire deux motions dans un même discours, et, pour avoir proposé l'ajournement du débat, il serait considéré comme ayant prononcé un discours, même au cas où il n'aurait pas mis à profit son droit de le faire. Si, après avoir proposé l'ajournement du débat, il avait omis de parler sur la question, il serait tout de même tenu pour l'avoir fait.

Sir WILFRID LAURIER : Sans doute, mais il aurait encore le droit de parler.

M. L'ORATEUR : Le droit de prendre la parole lui a été accordé, mais, après avoir parlé il ne lui était plus permis de proposer quelque autre motion dans le même discours.

## LE PARC MAJOR.

Sir WILFRID LAURIER : J'aurais à m'informer auprès du ministre des Travaux publics d'une affaire qui présente un intérêt spécial pour les citoyens d'Ottawa. Je ne suis pas entré dans le parc Major depuis quelques années, mais on me dit qu'il est insuffisamment éclairé. Est-ce l'intention du ministre de faire placer dans le parc un plus grand nombre de lumières?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics) : La chose a été mentionnée au ministère l'autre jour, et il doit être fait un rapport. Je me ferai un devoir d'informer mon très honorable ami de la décision prise à cet égard.

Sir WILFRID LAURIER : Le ministre peut-il me dire si, oui ou non, le parc Major est présentement réservé aux seuls piétons, ou si les voitures y peuvent passer?

M. ROGERS : Je ne puis répondre à cette question dans le moment; je me renseignerai.

## CONCESSION DE TERRE A PRINCE-ALBERT.

M. OLIVER : Je désire renouveler au ministre des Travaux publics ma demande d'un renseignement qui me permette de reconnaître les dossiers où il a pris certaines informations dont il s'est servi jeudi dernier en discutant la concession de terre de Prince-Albert. Je pourrai alors demander à la Chambre un ordre de faire déposer ces pièces sur le bureau.

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics) : Le dossier numéro 726a.

M. OLIVER : C'est le seul?

M. ROGERS : Oui, le seul.

## INTERPELLATION SUR LA CESSION DE LA RESERVE INDIENNE DE KITSILANO.

L'hon. FRANK OLIVER (Edmonton) demande à proposer l'ajournement de la séance dans le but de discuter une affaire d'intérêt public urgente, c'est à savoir l'achat par le gouvernement de la Colombie-Anglaise de la réserve indienne de Kitsilano le mardi 8 avril, et le départ, le jeudi 10, des Indiens de cette réserve hors la connaissance ou le consentement du Gouvernement fédéral, comme le montre la réponse donnée lundi dernier à une demande de renseignements sur ce point.

(Assentiment.)

— Afin que la Chambre puisse se rendre parfaitement compte de la situation, je vais lire la question et la réponse qui apparaissent au compte rendu de la séance du lundi 21 avril :

M. OLIVER demande :

1. Le Gouvernement prend-il des mesures pour sauvegarder les droits des sauvages sur les terres de leurs réserves dans la Colombie-Anglaise lors de la vente de ces terres?
2. Le Gouvernement sait-il que l'on dit que des démarches sont faites pour acquérir des sauvages de la réserve de Kitsilano, Vancouver (C.-A.), leurs droits sur les terres de la Colombie-Anglaise, ou de la part d'autres personnes ou intéressés?
3. Y a-t-il entente préalable entre le Gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Anglaise quant à la proposition d'achat de ces terres soit par le gouvernement provincial, soit pour le compte de ce Gouvernement?

M. CROTHERS :

1. Oui.
2. Non.
3. Répondu sous le n° 2.

Vu l'importance de la question et des articles qui ont paru dans la presse touchant l'achat de cette réserve, il était à désirer que les faits fussent signalés à l'attention de la Chambre, du pays et du Gouvernement. Sans vouloir critiquer per-